

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°41

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation, pour régularisation, de la convention de partenariat entre le Conservatoire de la Ville de Tulle, le Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin (CRMTL), l'Association Jeux de Lames et l'association « le Grand Barbichon Prod » pour un projet d'éducation artistique et culturelle, création « BALAM » avec Hervé CAPEL

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que dans le cadre de ses activités, le Conservatoire de Musique et de Danse de la Ville de Tulle développe des actions artistiques et pédagogiques en direction de ses élèves, en partenariat avec des artistes ou des ensembles constitués,
- Considérant que le Conservatoire de Musique et de Danse de Tulle s'est associé au Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin (CRMTL), à l'Association Jeux de Lames et au « Grand Barbichon Prod » pour la mise en place d'une master-class avec Hervé Capel lors du stage d'accordéons organisé par l'association Jeux de Lames du 19 au 21 avril 2022 auprès des classes d'accordéons chromatique et diatonique des Conservatoires à Rayonnement Départemental de Tulle, Brive et l'école Théadamuse d'Ussel,

- Considérant qu'il convient de définir les modalités d'organisation de cette master-class,
- Vu la convention afférente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1- Approuve la convention de partenariat entre le Conservatoire de la Ville de Tulle, le Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin (CRMTL), l'Association Jeux de Lames et l'association « le Grand Barbichon Prod » ayant objet de préciser les modalités convenues entre les signataires afin de permettre le bon déroulement d'une master-class d'Hervé Capel, en lien avec l'oralité, lors du stage d'accordéons organisé par l'association Jeux de lames du 19 au 21 avril 2022 auprès des classes d'accordéon chromatique et diatonique des Conservatoires à Rayonnement Départemental de Tulle, de Brive-la-Gaillarde et de l'école Théadamuse d'Ussel. Cette master-class se déroule dans le cadre de la résidence de création « BALAM » et de la préparation d'un concert de restitution de fin de stage. La création « BALAM » sera présentée le 19 novembre 2022 à La Conserverie à Lubersac (19).

2- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Veronique Clement

Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2022

Date et ref de l'accusé de réception : 28 JUIN 2022

DA - 25062022

Publié le :

CONVENTION DE PARTENARIAT
Projet d'éducation artistique et culturelle avec Hervé Capel (création « BALAM »)

ENTRE LES SOUSSIGNE·E·S :

Raison sociale de l'association : **LE GRAND BARBICHON PROD**

N° Siret : 511 288 268 00010 - Code APE : 9001Z

N° TVA intracommunautaire : FR33511288268

Licences entrepreneur de spectacles : N° 2-1059930

Adresse du siège social : Le Grand Barbichon Prod - 20 Place Henri IV - 18250 Henrichemont

Mél : contact@legrandbarbichonprod.com – Site : www.legrandbarbichonprod.com

Téléphone : 02 48 57 37 72 (Bureau) / 06 31 11 91 94 (Port pro)

Représentée par : M. Sébastien BERTHET,

Agissant en sa qualité de salarié coordinateur artistique, ayant délégation de pouvoirs de Mme Elodie ROUX, présidente,
Ci-après dénommé « **LA STRUCTURE ARTISTIQUE** », d'une part,

ET :

Raison sociale de l'association : **JEUX DE LAMES**

N° Siret : 841 273 311 00016 - Code APE : 9001Z

N° TVA intracommunautaire : Non assujetti

Adresse du siège social : Centre Culturel et Sportif de Tulle - 36 avenue Alsace Lorraine - 19000 TULLE

Mél : jeuxdelames@gmail.com - Téléphone : 06 52 92 08 58

Représentée par : Mme Nathalie BELIN

Agissant en sa qualité de Présidente,

Ci-après dénommé « **JEUX DE LAMES** »,

ET :

Raison sociale de la structure : **Ville de Tulle**

N° Siret : 21192720700012 - Code APE : 8411Z

N° TVA intracommunautaire : Non assujetti

Adresse du siège social : 36 avenue Alsace Lorraine - 19000 TULLE

Mél : davy.dutreix@ville-tulle.fr - Téléphone : 05 55 20 39 95

Représentée par : M. Bernard COMBES

Ci-après dénommé « **LA VILLE DE TULLE** »,

ET :

Raison sociale de l'association : **Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin (CRMTL)**

N° Siret : 324074475 00058 - Code APE : 9499Z

N° TVA intracommunautaire : Non assujetti

Licences entrepreneur de spectacles ESV-R-2020-001027 et ESV-R-2020-001053 délivrés le 01/03/2020

Adresse du siège social : 4 avenue Jean Vinatier - 19700 SEILHAC

Mél : crmtl@crmtl.fr - Téléphone : 05 55 27 93 48

Représentée par Mme Blandine AUBERT

Agissant en sa qualité de Présidente

Ci-après dénommée « **Le CRMTL** », d'autre part,

IL EST EXPOSE PREALABLEMENT CE QUI SUIV :

Compte tenu :

- De la volonté partagée de concevoir le patrimoine populaire comme un objet de création contemporaine ;
- De la volonté partagée d'affirmer l'inscription pleine et entière des musiques traditionnelles dans le champ des musiques actuelles ;
- De la volonté partagée d'agir dans le respect des droits humains fondamentaux, en particulier le droit de participer et de contribuer à la vie culturelle à travers le référentiel des droits culturels ;
- D'intérêts et de valeurs communs ;
- De l'engagement du CRMTL à développer et à formaliser un partenariat afin de renforcer la promotion des valeurs qu'il partage et des actions et outils qu'il développe ;
- Des conventions avec les partenaires du CRMTL et d'une série de textes de référence qui confèrent au présent contrat une légitimité et une légalité certaines :
 - Convention Pluriannuelle d'Objectifs en cours ;
 - Objet social ;
 - Préambule commun des Centres de Musiques et danses Traditionnelles en région (ministère de la Culture).

BA SB

A/ LE CRMTL

Le Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin (CRMTL) œuvre pour la valorisation du patrimoine oral en Limousin. Il aborde ces ressources matérielles et immatérielles comme un matériau sensible, humain, objet de création contemporaine et d'intermédiation. Par la disponibilité et l'accessibilité à ces cultures, le CRMTL a pour ambition de développer des relations de qualité entre les personnes et les cultures, en veillant à garantir leur participation et leur contribution à la vie culturelle.

Cette convention s'inscrit dans le cadre du développement d'activités de résidences artistiques, avec un soutien spécifique de la DRAC Nouvelle-Aquitaine sur ce domaine depuis 2018.

B/ JEUX DE LAMES

Jeux de lames a pour objet de rassembler des personnes qui veulent pratiquer l'accordéon (chromatique et/ou diatonique) et promouvoir cet instrument auprès du public.

C/ LA VILLE DE TULLE

Le Conservatoire de musique et de danse de Tulle et son antenne d'Argentat accueille plus de 700 élèves venus de tout le Pays de Tulle et au-delà : enfants à partir de 5 ans, adolescents, adultes, qui désirent découvrir, s'initier, se former dans les domaines de la musique et de la danse.

Il offre un enseignement riche et diversifié pour former des amateurs éclairés et curieux, autonomes et aptes à réaliser des projets personnels. Il peut aussi accompagner les élèves qui voudraient poursuivre des études supérieures dans les domaines spécialisés de la musique et de la danse. La qualité de son organisation et de ses enseignements lui vaut d'être classé par l'État « Conservatoire à Rayonnement Départemental ».

D/ LE GRAND BARBICHON PRODUCTION

Le Grand Barbichon Prod est une structure d'accompagnement d'artistes des musiques dites traditionnelles. Son ambition est de proposer un suivi global des artistes, de leur projet à la gestion de leurs tournées. Son activité s'organise autour du soutien à la création des artistes du catalogue : résidences de création, production phonographique et documentaire, de l'organisation des tournées des groupes, de la mise en place d'actions culturelles originales.

E/ CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE

Il est rappelé que les professionnel·le·s du secteur du spectacle vivant connaissent une crise sans précédent du fait de l'ampleur de l'épidémie du Covid-19 et de ses conséquences, qui ont paralysé le secteur en interdisant les rassemblements publics, en engendrant des fermetures administratives et en privant les artistes, producteur·trice·s et organisateur·trice·s de spectacles du lien fondamental avec le public.

Nonobstant l'existence de l'épidémie de Covid-19 et des mesures administratives d'interdiction des rassemblements publics existants au jour des présentes, les Parties conviennent expressément être dans l'incapacité totale de prévoir raisonnablement les événements (sanitaires, économique notamment) à venir.

Toutefois, et en vue d'une reprise impérative de leurs activités, les Parties insistent sur la nécessité de préserver leur relation de partenaires privilégiés et solidaires face à la crise sanitaire et de mettre en œuvre des conditions permettant de garantir la sécurité des intervenant·e·s professionnel·le·s et des personnes.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de préciser les modalités convenues entre les signataires afin de permettre le bon déroulement d'une master-class d'Hervé Capel, en lien avec l'oralité, lors du stage d'accordéons organisé par l'association Jeux de lames du 19 au 21 avril 2022 auprès des classes d'accordéon chromatique et diatonique des Conservatoires à Rayonnement Départemental de Tulle, de Brive-la-Gaillarde et de l'école Théadamuse d'Ussel. Cette master-class se déroule dans le cadre de la résidence de création « BALAM »* et de la préparation d'un concert de restitution de fin de stage.

* La création « BALAM » sera présentée le 19 novembre 2022 à La Conserverie à Lubersac (19).

ARTICLE 2 - LIEU / CALENDRIER / REFERENTS

Lieu du déroulement de l'action : **Espace Mille Sources Corrèze à Bugeat (19).**

Calendrier :

- Le stage se déroulera **du 19 avril 2022 à 9h30 au 21 avril 2022 à 18h ;**
- Un concert de restitution se déroulera avec les élèves le **jeudi 21 avril à 18h30.**

LA STRUCTURE ARTISTIQUE aura comme référent de JEUX DE LAMES et du CRMTL :

- **Nathalie BELIN : présidente de Jeux de lames**
06 52 92 08 58 - jeuxdelames@gmail.com
- **Mathilde CHARBONNEAU : Chargée de conception et d'accompagnement des projets (CRMTL)**
05 55 27 92 99 – charbonneau@crmtl.fr
- **Ricet GALLET : Chargé de direction stratégique et politique (CRMTL)**
05 55 27 92 89 / 06 08 99 69 53 – gallet@crmtl.fr
- **Dominique MEUNIER : Chargé de direction administrative (CRMTL)**
05 55 27 92 76 / 06 28 49 35 54 – meunier@crmtl.fr

JEUX DE LAMES aura comme référent de la STRUCTURE ARTISTIQUE :

- **Hervé CAPEL** – 06 76 93 35 80 - rvkpel@orange.fr
- **Sara GUERRIERO** (Le Grand Barbichon Prod) – 07 68 46 89 18 - sara@legrandbarbichonprod.com

LA STRUCTURE ARTISTIQUE est tenue de communiquer la liste des personnes participant à l'action ainsi que leur fonction :

- **Hervé CAPEL** (musicien).

ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES

4.1 Participation de JEUX DE LAMES

JEUX DE LAMES n'a aucune obligation financière en sus des obligations et mises à disposition ci-dessus énoncées. Elle est responsable de l'organisation du stage d'accordéon, en concertation avec les Conservatoires à Rayonnement Départemental de Tulle, de Brive-la-Gaillarde et l'école Théadamuse d'Ussel.

4.2 Participation financière de la STRUCTURE ARTISTIQUE

LA STRUCTURE ARTISTIQUE prendra en charge la masse salariale de cette action d'éducation artistique à hauteur de **1 155 euros** et les frais de transport de l'équipe artistique à hauteur de **210 euros**. Sa participation financière sur cette opération est donc de **1 365 euros TTC**.

4.3 Participation financière du CRMTL

LE CRMTL prendra en charge directement les frais d'hébergement et de repas de l'équipe artistique (Hervé Capel) estimés à **141,70 TTC**.

ARTICLE 5 - MEDIATION & COMMUNICATION

JEUX DE LAMES assurera la communication de cette action auprès de ses partenaires et de toute autre personne, dans le cadre global de sa communication. Les photos, prises de vue, vidéos, prises de son, seront exclusivement et uniquement destinées à la communication de cette action par JEUX DE LAMES ou à l'archivage. Toute autre utilisation devra faire l'objet d'un contrat séparé.

Chacune des parties devra faire figurer, sur tous les supports de communication liés au projet « **BALAM** », la mention « *La création BALAM produite par Le Grand Barbichon Prod est coproduite par l'UPCP-Métive, Le Nouveau-Pavillon, le CRMTL, en partenariat avec le soutien du Centre National de la Musique et de la DRAC Nouvelle-Aquitaine* ».

De plus, dans ses rapports d'activités et dans tout autre rapport de communication évoquant le projet « **BALAM** », chacune des parties devra indiquer la mention présentée ci-dessus.

ARTICLE 6 - ASSURANCES

LA STRUCTURE ARTISTIQUE est tenue d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant.

LA STRUCTURE ARTISTIQUE déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'occupation du site pour cette action et à son personnel.

ARTICLE 7 - LITIGE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal de Tulle, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

Fait en quatre exemplaires originaux,
A Seilhac (19), le 15 avril 2022

Lu et approuvé*

Pour LE GRAND BARBICHON PROD

M. Sébastien BERTHET, Coordinateur

LE GRAND BARBICHON PROD
24, Les Gâtes - 16200 Montierchaux
Siret : 511 281 238 00010 - APE : 9001Z
Licence spectacle N° 2-1905530

Pour LA VILLE DE TULLE

M. Bernard COMBES, Maire de Tulle



Pour JEUX DE LAMES

Mme Nathalie BELIN, Présidente

Pour le CRMTL

Mme Blandine AUBERT, Présidente

Centre Régional des Musiques

Traditionnelles en Limousin

4 avenue de la République - 19700 SEILHAC

Tél. 05 55 27 93 48 - Fax 05 55 27 93 49

Mél. crmtl@crmtl.fr - Site www.crmtl.fr

* Cette mention a valeur de mention manuscrite qu'elle remplace dans le cadre de la dématérialisation de ce contrat. Je reconnais cette situation, l'accepte et comprends la signification et la portée de cette mention écrite.